

Tribunal Judiciaire de VERSAILLES
Greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières
Audience d'adjudication du mardi 11 février 2026 à 9H30

IMMEUBLE SIS à : Sur la commune de POISSY (78330), 71, rue du Général de Gaulle, une **MAISON** à usage d'habitation élevée sur cave cadastrée Section AT n° 414, pour une contenance de 00ha 02a 58ca.

RG : :20/00084

DIRE SUR LES CONDITIONS D'OCCUPATION DU BIEN

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX et le

Au greffe du Tribunal Judiciaire et par devant Nous Greffier soussigné,

A COMPARU

La SCP BILLON BUSSY RENAULD & ASSOCIES représentée par Maître Jeannet NOUVEAU-REVENU, société d'avocats inscrite au Barreau de Versailles, demeurant au 41 avenue de Paris 78000 Versailles – Tél : 01.39.50.02.60. – Fax : 01.39.49.52.80 – courriel : scp.bbr.versailles@bbr-avocats.fr, avocat du :

FONDS COMMUN DE TITRISATION ABSUS, ayant pour société de gestion la société IQ EQ MANAGEMENT, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 431 252 121, dont le siège social est à PARIS (75017) 92 avenue de Wagram, et représenté par son entité en charge du recouvrement, la société MCS TM, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 982 392 722, ayant son siège social à PARIS (75020), 256 bis rue des Pyrénées, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Venant aux droits de la société **MCS ET ASSOCIES**, société par actions simplifiée au capital social de 12.922.642,48 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 334 537 206, ayant son siège social à Paris (75020), 256 bis rue des Pyrénées, prise en la personne de son représentant légal en exercice, dûment habilité, domicilié en cette qualité audit siège social, en vertu d'un bordereau de cession de créances conforme aux dispositions du Code monétaire et financier, en date du 31 janvier 2024, contenant celles détenues sur Monsieur [REDACTED],

Elle-même aux droits de la société dénommée « MEDIOBANCA PREMIER », anciennement dénommée « CHE BANCA ! S.P.A. » ou encore « MICOS BANCA », en vertu d'un acte de cession de créances en date du 21 février 2019 – conforme aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

LAQUELLE NOUS A DIT :

Qu'il y lieu d'annexer au cahier des conditions de vente déposé au greffe de céans, l'attestation dressé le 29 janvier 2026 par Maître Olivier COTTINET, commissaire de justice, sur les conditions d'occupation de l'immeuble situé 71, rue du Général de Gaulle 78300 POISSY.

Et elle a signé sous toutes réserves.